



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 87574

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de la prise en charge de l'autisme. Dans sa note de cadrage « Autisme et autres troubles envahissants du développement (TED) : diagnostic et évaluation chez l'adulte » publiée en mars 2010, la Haute autorité de santé estime, qu'en 2009, la prévalence estimée pour l'ensemble des TED, dont l'autisme, serait de 6 à 7 pour 1 000 personnes de moins de vingt ans, la prévalence des TED avec retard mental étant elle de 2 à 3 pour 1 000. S'agissant du seul autisme infantile, sa prévalence estimée, toujours en 2009, était de 2 pour 1 000 personnes de moins de vingt ans, alors que, dans les années 1960-1970, celle de l'autisme, selon la définition de l'époque, était de 0,4 pour 1 000. Cette augmentation du nombre de personnes avec TED s'expliquerait en partie par la modification des critères diagnostiques - qui a également entraîné une augmentation de la proportion de personnes recensées comme présentant des TED sans retard mental -, par l'amélioration du repérage par les professionnels de santé des troubles du spectre de l'autisme et par le développement de services spécialisés. Il n'en reste pas moins que les efforts sont à poursuivre pour améliorer encore le diagnostic précoce de l'autisme, comme au niveau de la création de structures socio-médicales adaptées pour la prise en charge globale des personnes qui en sont atteintes, et notamment des jeunes enfants. C'est pourquoi il lui demande quelle suite elle entend donner à la sollicitation de nombreux acteurs civils - professionnels de santé et parents - qui militent actuellement pour qu'à la suite du plan autisme 2008-2010, cette pathologie soit reconnue comme grande cause nationale 2011, afin que soient mobilisés tous les moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer son dépistage précoce et permettre ainsi au plus tôt une prise en charge globale des enfants autistes, en favorisant notamment leur intégration en milieu scolaire ordinaire.

Texte de la réponse

Il appartient au Premier ministre de définir le thème qu'il souhaite promouvoir au titre de « grande cause nationale 2011 » ou de « campagne d'intérêt général ». Un communiqué de presse, à paraître à l'automne, permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine choisi et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'adresser leur demande d'agrément à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87574

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9617

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11467